

COMMISSION INDÉPENDANTE
SUR LES CARIBOUS FORESTIERS ET MONTAGNARDS



Mémoire du Conseil régional de l'environnement
du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)

Mai 2022



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT

Table des matières

Mise en contexte	2
Principes directeurs	2
Protection de la biodiversité et des espèces menacées	2
Devoir moral et légal de l'État	3
Au niveau provincial	3
Au niveau fédéral	4
Décisions basées sur les connaissances scientifiques	5
Passer à l'action	5
Gestion de l'habitat	6
Fermeture de chemins forestiers	7
Gestion des prédateurs	7
Les territoires forestiers résiduels (TFR).....	8
Enclos de maternité.....	8
Aires protégées et connectivité	9
Respect des Premières Nations	10
Une vision plus globale de l'économie	10
Services écologiques.....	13
Certification forestière	14
Communication et transparence.....	15
Appliquer des solutions durables	16
Proposition d'un scénario qui priorise la protection du caribou de la Gaspésie	18
Conclusion	19

Mise en contexte

« Soucieux d'assurer la pérennité du caribou forestier et montagnard, le gouvernement du Québec a mis sur pied la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards » (tiré du document de consultation). C'est dans le cadre de cette Commission, mandatée pour recueillir les préoccupations face à des scénarios théoriques favorisant l'autosuffisance des populations de caribous, que le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) a préparé le présent mémoire. L'organisme souhaite que ses inquiétudes soient entendues et que ses recommandations soient prises en compte sur la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie. Il est à noter que le Regroupement national des CRE (RNCREQ) dépose également à cette occasion un mémoire qui traitera des autres populations québécoises de caribous ciblées par la Commission.

Le CREBSL a participé à l'audience publique tenue à Sainte-Anne-des-Monts le 12 avril dernier afin de présenter sa proposition d'un scénario qui prioriserait la protection du caribou de la Gaspésie. Ce scénario tient compte de plusieurs principes directeurs que le CREBSL juge fondamentaux à considérer dans les prises de décision à venir en lien avec le caribou. Le présent mémoire présente donc ces principes directeurs, le scénario qui en découle ainsi que différentes pistes de solution qui pourraient être mises en œuvre rapidement.

Principes directeurs

Protection de la biodiversité et des espèces menacées

La population de la Gaspésie-Atlantique du caribou des bois est inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (fédéral) depuis 2004 en tant qu'espèce **en voie de disparition**, le niveau le plus élevé de menace après celui d'espèce disparue. Elle est également désignée **espèce menacée** en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (provincial) depuis 2009 en tant que « caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie ».

La population de caribous montagnards de la Gaspésie est l'écotype le plus menacé au Québec. En 2010, on estimait la population à environ 150 individus alors qu'il restait moins de

Selon vous, quels sont les éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie ?

L'élaboration d'une stratégie sur le caribou, dont dépendent plusieurs mesures et actions concrètes depuis plusieurs années, doit simplement se concentrer sur les besoins de l'espèce. En l'occurrence, le caribou de la Gaspésie a besoin de massifs de forêts matures de grande superficie et d'un habitat qui limite l'accès des prédateurs. Concrètement :

- viser à rabaisser sous les 35 % les taux de perturbation de l'habitat ;
- travailler sur la gestion des prédateurs (piégeage) et la fermeture des chemins forestiers ;
- travailler dans le sens de la norme FSC (notamment concernant la protection des espèces menacées) ;
- travailler avec les Premières Nations et leurs préoccupations concernant le caribou ;
- considérer la vulnérabilité du caribou face aux changements climatiques.

35 caribous en 2020¹, ce qui représente une baisse de 23 % en 10 ans. Le déclin très marqué des dernières années appelle à des actions urgentes. La protection du caribou de la Gaspésie passe par la protection de son habitat, les massifs de vieilles forêts.

Au Bas-Saint-Laurent, la forêt naturelle préindustrielle était dominée par les vieilles forêts, mais l'exploitation forestière en a fortement diminué l'abondance. Plus précisément, on y retrouvait une proportion de vieilles forêts de 74 % dans la sapinière à bouleau jaune et de 76 % dans la sapinière à bouleau blanc. Sur les sommets des Chic-Chocs, un territoire fréquenté par les caribous de la Gaspésie, ce pourcentage s'élevait à 86 % de vieilles forêts. En 2017, selon une analyse du Bureau du forestier en chef, l'unité d'aménagement 012-72 (qui renferme la partie bas-laurentienne de l'aire de répartition du caribou) comptait seulement 29,8 % de vieilles forêts². Il est donc urgent d'augmenter la proportion de vieilles forêts et d'ainsi réduire l'écart avec la forêt naturelle.

La protection des forêts matures et surannées assure du même coup la protection d'un grand nombre d'espèces, dont certaines sont aussi menacées et qui dépendent des vieilles forêts pour leur survie. En protégeant le caribou, on protège également tout un écosystème représentatif de la biodiversité du Bas-Saint-Laurent et qui remplit des fonctions essentielles.

Maintenir le *statu quo* devant la menace de disparition d'une espèce aussi emblématique signifie qu'il sera extrêmement difficile de protéger d'autres espèces moins connues, mais tout aussi importantes (oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, petits mammifères, etc.). Les vieilles forêts sont maintenant rares dans le sud du Québec ; il importe de les protéger ainsi que la biodiversité qui leur est associée. Le niveau de précarité du caribou de la Gaspésie doit entraîner des mesures rapides et conséquentes correspondant au niveau d'urgence de la situation.

Devoir moral et légal de l'État

Au niveau provincial

Le gouvernement du Québec est tenu d'assumer ses responsabilités dans la protection des espèces menacées et de la biodiversité. Depuis 2010, il se base sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la [Convention sur la diversité biologique](#) des Nations unies (dont le Canada est un pays signataire) et ses objectifs d'Aichi dans ses efforts en matière de conservation de la diversité biologique sur son territoire. Le respect de ces objectifs par le Québec va de pair avec sa réputation au niveau international.

Selon vous, la future stratégie devrait-elle assurer le rétablissement de l'ensemble des populations sans égards aux efforts à consentir ou plutôt se concentrer sur les populations ayant le plus de chances de succès de rétablissement ?

Le CREBSL préconise la conservation de toutes les populations. Cette question est pour le moins curieuse de la part de la Commission, puisqu'un des mandats du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) comporte la protection des espèces menacées et vulnérables. Il s'agit d'un devoir légal et moral du gouvernement.

De plus, le gouvernement du Québec a pris des engagements en matière d'aménagement durable des forêts par le biais de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*

¹ ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE (2018). Plan de rétablissement de la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 59 p.

² TGIRT. Raréfaction des vieilles forêts. Fiche enjeu-solution no 18 / PAFI 2018-2023. Unité d'aménagement 012-72. 7 p.

(LADF), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013. Cette loi s'appuie sur les six critères du Conseil canadien des ministres des forêts dont la conservation de la diversité biologique représente un des six critères qui définissent un aménagement durable des forêts.

Il appartient également au gouvernement provincial de respecter ses propres lois, dont les suivantes sont les plus significatives dans le contexte de la protection du caribou :

- *Loi sur le développement durable* (LDD) : Elle prescrit les principes de précaution, de préservation de la biodiversité et du respect de la capacité de support des écosystèmes.
- *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) : En se dotant d'une telle loi, le Québec se donne les moyens de protéger l'ensemble de la diversité des espèces présentes sur son territoire et s'engage à garantir la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec.
- *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADF) : Elle conçoit l'aménagement durable des forêts comme un facteur contribuant à la conservation de la diversité biologique.

Au niveau fédéral

Au Canada, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a trois objectifs principaux : (1) empêcher la disparition des espèces en voie de disparition ou menacées (2) aider au rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées et disparues du Canada et (3) gérer les espèces préoccupantes pour empêcher qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées. Publiée le 10 mars 2022, la version finale du Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population de la Gaspésie-Atlantique, indique que : « Conformément au principe de précaution, le présent programme de rétablissement a été élaboré en vertu du paragraphe 41 (1) de la LEP, comme cela se fait **lorsque le rétablissement est jugé réalisable.**³»

Le gouvernement fédéral pourrait même recourir à la LEP pour forcer Québec à mieux protéger les caribous forestiers et montagnards. Concrètement, Ottawa souhaite une protection accrue du territoire dans sa prochaine entente avec le Québec (l'entente ayant pris fin le 31 mars 2022) et pourrait adopter un décret sur l'habitat essentiel du caribou en ce sens. Dans un tel cas, Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC) aurait le contrôle sur la gestion forestière et sur toute activité pouvant perturber le territoire visé par le décret. Une fois en vigueur, ce type de décret peut demeurer pendant cinq ans⁴.

Par ailleurs, deux communautés innues ont intenté une poursuite en Cour supérieure contre le gouvernement du Québec. Elles accusent ce dernier de faillir à ses responsabilités relativement à la protection du caribou. D'autres Premières Nations pourraient également faire des démarches dans le même sens.

³ ÉQUIPE DE RÉTABLISSMENT DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE (2018). Plan de rétablissement de la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 59 p.

⁴ [Protection du caribou : Ottawa prépare une offensive inédite contre Québec | Radio-Canada.ca](#)

L'ensemble des lois provinciales et fédérales mentionnées plus haut fait partie intégrante des responsabilités légales et morales d'un gouvernement et doit donc être respecté.

Décisions basées sur les connaissances scientifiques

« *La population de caribous de la Gaspésie constitue une des populations les plus étudiées au Canada.*⁵ »

Passer à l'action

Le CREBSL travaille sur le caribou de la Gaspésie depuis plusieurs années déjà. En mai 2019, il a notamment répondu à l'invitation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à participer à une période d'échanges sur la stratégie en cours d'élaboration pour les caribous forestiers et les caribous montagnards. C'est sur une base scientifique solide que le CREBSL avait demandé en 2019 une voie rapide d'action pour la population de la Gaspésie. Trois ans plus tard, la stratégie se fait toujours attendre, tout comme le plan d'aménagement forestier (PAF) de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie. Le MFFP possède pourtant un Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie 2019-2029, en plus d'un Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023.

Également en 2019, un plan d'action ministériel a été élaboré par le MFFP dans lequel il mentionne que « le caribou est une espèce unique et emblématique de la biodiversité régionale »⁶. Ce plan a permis l'application de mesures intérimaires d'aménagement forestier d'ici la mise à jour du PAF de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie, plan échu depuis 2018.

L'élaboration d'un PAF adapté au caribou de la Gaspésie faisait pourtant partie des interventions à court terme du plan d'action de 2019. D'ici l'adoption du prochain PAF de l'aire de répartition du caribou montagnard de la Gaspésie, qui doit permettre de réduire le taux de perturbation de l'habitat, des mesures intérimaires portant sur l'aménagement forestier et la gestion du réseau routier ont été mises en place. Ces mesures intérimaires touchent à la fois les habitats essentiels pour la population et le territoire d'application du PAF de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018.

Dans le cadre des travaux du Groupe opérationnel régional (GOR), plus de deux ans⁷ étaient nécessaires avant d'en arriver à la publication de la stratégie. Cette dernière n'étant toujours pas disponible, sa mise en œuvre dans les PAFI 2023-2028, comme il était prévu initialement, est compromise. **Tous ces retards entraînent un déclin prononcé de la population de caribous, qui montre que l'application des mesures intérimaires est insuffisante. Des actions doivent être posées sans attendre la stratégie.**

Le principe de précaution demande également que l'on tienne compte des changements climatiques dans l'évaluation des menaces pour le caribou. Dans le plan de rétablissement, il est mentionné que des effets des changements climatiques sur la population de caribous de la Gaspésie

⁵ MFFP. 2019. Plan d'action favorisant le rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie.

⁶ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2019. Plan d'action favorisant le rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie. 2 p.

⁷ Note : 18 mois étaient prévus pour la rédaction de la stratégie, 2 autres mois pour les consultations publique et autochtone, 4 mois pour finaliser la stratégie et 3 mois pour sa publication, pour un total de 27 mois.

sont anticipés, notamment une perte fonctionnelle d'habitat et/ou une diminution de la connectivité. Les changements climatiques peuvent aussi avoir une incidence sur les épidémies de ravageurs tels que la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Gestion de l'habitat

Chaque espèce a besoin d'un habitat de qualité pour assurer sa survie. Dans le cas du caribou de la Gaspésie, il est question de grandes superficies de forêts matures, connectées entre elles. Ces forêts matures possèdent les caractéristiques dont les caribous ont besoin tout au long de leur développement, soit la présence d'un couvert forestier et de lichens arboricoles pour leur alimentation. La faible présence de lichens dans les jeunes forêts limite leurs réserves alimentaires lors des périodes plus difficiles, en hiver par exemple.

Il est reconnu que les habitats sont actuellement trop perturbés : le taux de perturbation de l'habitat du caribou de la Gaspésie est de 81 % dans son aire de répartition. Or, ECCC recommande un maximum de 35 % de perturbation de l'habitat si on souhaite des **chances minimales d'auto-suffisance** de la population. Les experts précisent qu'il importe d'aller au-delà du 35 %, puisqu'à ce stade de perturbation, la probabilité d'autosuffisance de la population tourne autour de 60 %. Pour atteindre une probabilité de 80 % d'autosuffisance, le taux de perturbation devrait se situer sous les 20 % (et sous 11 % pour atteindre 95 % d'autosuffisance)⁸.

On est donc loin du compte pour le caribou de la Gaspésie. Le CREBSL recommande d'abord de revenir en deçà de la cible de 35 %, en étant conscient que cela demandera des changements importants dans la gestion du territoire. **Cependant, le 35 % est une cible minimale à atteindre.** Les habitats sont même trop perturbés pour prévoir de « vastes espaces propices » (VEP) ou des « zones de connectivité » (ZC), comme pour les scénarios proposés dans d'autres régions. **La protection et la restauration de son habitat demeurent donc une priorité absolue.**

Les causes du déclin du caribou de la Gaspésie sont bien documentées et scientifiquement établies (dont surtout l'altération et la perte d'habitat par l'exploitation forestière). Or, les pratiques actuelles d'aménagement forestier, telles qu'autorisées par l'État, contribuent au déclin des espèces indigènes et ne peuvent donc être qualifiées de « durables ». Les solutions touchant l'aménagement forestier sont pourtant connues pour améliorer l'habitat du caribou de la Gaspésie, notamment la diminution ou l'arrêt des coupes forestières et la restauration de l'habitat par la fermeture de chemins forestiers.

Au sujet des coupes forestières, les plans spéciaux de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ne doivent pas servir d'excuse pour éviter de protéger une espèce menacée. Les coupes réalisées dans le cadre des plans spéciaux provoquent une hausse du taux de perturbation de l'habitat dans un contexte où les efforts doivent plutôt se concentrer pour l'abaisser.

⁸ ENVIRONNEMENT CANADA (2011). *Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada*, mise à jour 2011, 116 p. et annexes.

Fermeture de chemins forestiers

Il importe aussi d'accélérer la cadence de fermeture de chemins forestiers. Ces chemins permettent aux prédateurs de se déplacer aisément sur le territoire et d'avoir ainsi accès plus facilement aux jeunes caribous. Des solutions et des pratiques existent déjà ici et ailleurs en matière de fermeture de chemins. Par exemple, en Colombie-Britannique, l'industrie forestière ferme ou démantèle les routes, retire les ponts et les ponceaux en plus de bloquer l'accès aux chemins dont elle n'a plus besoin. Le Québec sera bien avisé de s'inspirer de ces pratiques pour diminuer la quantité de chemins forestiers sur le territoire, particulièrement dans l'habitat des caribous.

La Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de l'unité d'aménagement (UA) 012-72 au Bas-Saint-Laurent s'est à ce titre dotée d'un comité de travail sur l'habitat du caribou de la Gaspésie, qui concerne notamment la fermeture de chemins forestiers dans la Réserve faunique de Matane. Ce défi de concertation aboutira vraisemblablement à la fermeture de plus de 55 kilomètres de chemins dans la zone d'habitat essentiel du caribou en 2023, ce qui représente la fermeture d'une zone et demie de chasse pour le territoire faunique structuré. La proposition est en consultation auprès des membres de la TGIRT actuellement. Malheureusement, les délais de la démarche ont causé le report des travaux, prévus initialement en 2022. Rappelons que beaucoup de travail reste à faire, car de nombreux chemins demeurent dans l'habitat essentiel, tant au Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie. Tout appui à des phases subséquentes de fermeture de chemins sera non seulement bénéfique, mais essentiel pour la bonne marche de la protection du caribou contre la pénétration du territoire par les prédateurs.

Gestion des prédateurs

Le rajeunissement marqué des forêts profite notamment aux prédateurs généralistes que sont l'ours noir et le coyote. En effet, la présence d'arbres feuillus de début de succession et d'arbustes fruitiers amène une abondance de proies (orignal, cerf de Virginie, lièvre d'Amérique, petits mammifères) dans les sites en régénération. Ces proies représentent des sources alimentaires importantes pour les prédateurs. Des conditions favorables aux proies alternatives comme les orignaux peuvent ainsi contribuer à maintenir une densité importante de prédateurs⁹. Cette problématique dans les relations prédateurs-proies a pour conséquence une prédation sur les faons du caribou supérieure à ce que l'espèce est capable de supporter¹⁰.

La prédation excessive par le coyote (*Canis latrans*) et l'ours noir (*Ursus americanus*) représente donc une menace importante pour les caribous de la Gaspésie, particulièrement pour les faons (jeunes caribous). La gestion des prédateurs (contrôle), qui permet de diminuer les populations, doit être intensifiée, également en saison hivernale. Dans son mémoire de 2017, Frenette suggère d'ailleurs d'intensifier le prélèvement de coyotes avant et pendant la mise bas du caribou, soit de

⁹ MOSNIER, A., D. BOISJOLY, R. COURTOIS et J.-P. OUELLET (2008a). Extensive predator space use can limit the efficacy of a control program, *Journal of Wildlife Management*, 72 : 483-491.

¹⁰ ÉQUIPE DE RÉTABLISSMENT DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE (2018). Plan de rétablissement de la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 59 p

janvier à juillet, afin de diminuer la pression de prédation spécifiquement durant la période de vulnérabilité des faons¹¹.

Les territoires forestiers résiduels (TFR)

À l'heure actuelle, la gestion de nombreux TFR est déléguée à des MRC du Québec par le gouvernement provincial. La délégation de gestion permet entre autres aux MRC de générer de la richesse dans leur milieu à partir des ressources naturelles. Or, les activités autorisées dans les TFR situées dans l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie ne sont pas soumises aux mêmes règles que dans le reste du territoire public. Ainsi, des coupes importantes ont été réalisées dans les dernières années dans le TFR 112-002 en Haute-Gaspésie (Cap-Seize), dans un secteur situé dans la zone d'habitat essentiel du caribou. Le MFFP n'a pas agi pour stopper les coupes totales, en dépit de la situation de cette population et du mandat du gouvernement de protéger les espèces menacées. La délégation de gestion permet pourtant au MFFP de revenir sur les termes de l'entente avec la MRC avant la fin de ladite entente¹².

La vision du développement dans les TFR doit être élargie et faire preuve de créativité dans un contexte où le territoire soutient une population en voie de disparition comme le caribou de la Gaspésie. L'entente de délégation de gestion de ce TFR prendra fin en 2023, sa renégociation devrait être saisie comme une occasion de changer d'optique : par exemple, un projet de parc régional pourrait être présenté ou une initiative de conservation avec recherche de financement pourrait être organisée. Dans le présent contexte, la MRC aurait toutefois dû bénéficier d'un accompagnement approprié de la part du délégataire (MFFP) afin de faire les meilleurs choix possible pour concilier les besoins socioéconomiques avec ceux du caribou en matière d'habitat.

Enclos de maternité

La mise en enclos de caribous est une mesure de conservation extrême utilisée en dernier recours. L'emploi de cette mesure malgré les avertissements répétés des scientifiques force à remettre en question les choix passés. Les caribous de Val-d'Or et de Charlevoix ont été placés en enclos sans qu'aucun plan de remise en liberté n'ait été présenté par le gouvernement. Dans le cas du caribou de la Gaspésie, il est question d'enclos de maternité qui ne sont accompagnés par aucun plan ; cette mesure se déploie dans l'urgence sans établir d'objectif précis de remise en liberté. Des investissements d'une telle envergure se doivent pourtant d'avoir des cibles définies. Les enclos de maternité ne doivent en aucun cas être utilisés pour remplacer les changements de pratique requis dans l'habitat du caribou.

Les développements récents ont aussi montré que les enclos ne représentent pas la solution miracle. En effet, on apprenait récemment que trois caribous de l'enclos de Val-d'Or avaient été en cavale pendant quelques mois¹³. Du côté de la Gaspésie, les enclos n'ont pu être construits dans

¹¹ Frenette, J. 2017. Démographie et viabilité de la population de caribous de la Gaspésie-Atlantique, Mémoire de maîtrise en Gestion de la faune et de ses habitats, Université du Québec à Rimouski (UQAR), 100 p. + annexes.

¹² [Entente de délégation de gestion no. 1068 entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie](#), 2017.

¹³ [La cavale de trois caribous de Val-d'Or tenue secrète par le MFFP | Radio-Canada.ca](#)

les temps¹⁴. Seule une partie des deux enclos était fonctionnelle et de plus, la capture des femelles gestantes n'a pas eu lieu en raison des mauvaises conditions météorologiques¹⁵. Finalement, les clôtures n'étaient pas assez hautes pour protéger adéquatement les caribous, car le couvert de neige était important¹⁶. Rappelons que la Gaspésie a toujours connu des hivers rigoureux avec des quantités importantes de neige.

De plus, cette mesure de conservation sera inefficace si le MFFP ne développe pas une stratégie cohérente de restauration d'habitat et de rétablissement pour chacune des hardes de Val-d'Or, de Charlevoix et de la Gaspésie. L'important dans le futur sera de travailler pour éviter d'en arriver à cette extrémité.

Il est également inquiétant de constater qu'il est question d'exclus dans le document de consultation de la Commission. Encore une fois, l'argent investi serait plus efficace ailleurs (protection et restauration de l'habitat).

Aires protégées et connectivité

La notion de connectivité est extrêmement importante pour les espèces animales. Dans le cas du caribou, des habitats connectés impliquent de grands massifs de forêts matures qui sont reliés entre eux et qui permettent les déplacements des individus vers différents sites adéquats pour chaque étape de leur cycle de vie. En revanche, un habitat fragmenté (coupes, épidémies, chemins, etc.) défavorise le caribou dans l'ensemble de ses activités vitales.

Lorsque la connectivité diminue, on assiste à un isolement de certains individus ou de portions d'une population. La présence de hardes isolées au Québec est justement causée par cette baisse de la connectivité entre les habitats. La situation est la même pour le caribou de la Gaspésie qui se trouve maintenant isolé dans les montagnes du parc national de la Gaspésie. Il importe de prévenir l'isolement lorsque c'est encore possible pour éviter que d'autres populations subissent le même sort.

Les aires protégées représentent une opportunité pour augmenter la connectivité et la proportion de massifs forestiers protégés. L'annonce de décembre 2020 du gouvernement provincial désignant 34 réserves de territoire aux fins d'aire protégée (RTFAP) est un premier pas en ce sens. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, trois des sept territoires d'intérêt ayant fait l'objet d'un consensus régional en 2013 ont été désignés comme RTFAP, dont celle des Chic-Chocs. Ce territoire de 203 km², contigu au parc national de la Gaspésie, est d'une grande importance pour le caribou de la Gaspésie. Cependant, il importe d'augmenter la proportion du territoire qui se trouve protégé des activités industrielles afin d'assurer la survie et le rétablissement de l'espèce.

La cible étant de 30 % d'aires protégées pour 2030, l'ajout d'aires protégées dans une optique de conservation des caribous forestiers et montagnards représente un outil fort pertinent.

¹⁴ [Des enclos inachevés pour les femelles caribous de la Gaspésie | Radio-Canada.ca](#)

¹⁵ [REPORT À L'HIVER 2023 DE L'OPÉRATION DE CAPTURE ET DE MISE EN ENCLOS DES CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE: Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

¹⁶ [La capture des caribous de la Gaspésie est annulée | Radio-Canada.ca](#)

Respect des Premières Nations

Le caribou est une espèce traditionnellement importante pour les Premières Nations puisque ce dernier a assuré leur survie du temps où il était abondant dans la vallée du Saint-Laurent (alimentation, vêtements, culture, fabrication d'outils, etc.). Entre autres Premières Nations, les Wolastoqiyik et les Mi'gmaq sont concernées au premier chef par le déclin du caribou de la Gaspésie. Les droits des Premières Nations doivent être considérés et respectés dans l'examen de l'enjeu de la conservation du caribou, qui va bien au-delà de l'argument économique. Le déclin du caribou touche les Premières Nations et ces dernières s'organisent pour se faire entendre, comme le signalent les poursuites judiciaires de certaines d'entre elles, évoquées plus haut.

Une vision plus globale de l'économie

La responsabilité du MFFP est de protéger, de conserver et de mettre en valeur la faune et ses habitats dans une perspective de développement durable. Cela doit se faire selon une vision globale du développement durable représentée par les cercles concentriques (*schéma 1*), qui est préconisée dans la SADF et qui devait être adoptée par le MFFP dans la foulée du nouveau régime forestier en 2013. Partant du deuxième schéma (*schéma 2*), le ministère n'a pas complété son virage vers le schéma 1 depuis. Le gouvernement doit prioriser la conservation des espèces menacées ou vulnérables et le maintien de la biodiversité québécoise dans son ensemble ; il aurait tout avantage à mieux respecter la capacité de support des écosystèmes. La protection de l'environnement devrait être prioritaire afin de favoriser la coexistence durable de tous les secteurs d'activité.

*schéma 1*¹⁷



schéma 2



¹⁷ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2015. Stratégie d'aménagement durable des forêts. ISBN : 978-2-550-71493-4 (PDF), 56 p.

Les impacts socioéconomiques présentés dans le document de consultation ne considèrent que l'industrie forestière et les activités d'aménagement forestier. Le CREBSL reconnaît l'importance de l'industrie forestière dans l'économie de la région. Il importe cependant de reconnaître que cette industrie et les modèles actuellement utilisés pour aménager nos forêts font l'objet de nombreuses critiques (aires protégées, caribou forestier et montagnard, respect des Premières Nations, gestion des travaux sylvicoles, acériculture, démobilitation des professionnels, gestion du réseau routier, etc.). L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec propose de « mettre en place une gestion forestière moderne, véritablement participative et à la hauteur des valeurs de la société » et de faire en sorte que « cette gestion [prenne] assise sur une base territoriale permettant ainsi de véritablement tenir compte de toutes les ressources et les communautés qui y sont présentes »¹⁸. Le gouvernement aurait tout intérêt à réviser le régime forestier.

De son côté, le député de Matane-Matapédia Pascal Bérubé croit qu'il y a un enjeu économique et de réputation pour la Gaspésie à ne pas protéger le caribou de la Gaspésie. Il a appelé le gouvernement à trancher en faveur de la protection du caribou et souhaiterait que le nationalisme de François Legault s'exprime aussi par l'amour du territoire québécois et de sa biodiversité¹⁹.

Toutes ces sorties et ces prises de position montrent bien que la situation actuelle est bien loin d'être en état d'équilibre. À cet égard, la présente crise de la biodiversité témoigne de ce déséquilibre. Par ailleurs, le coût économique de l'inaction serait bien supérieur aux chiffres présentés dans le document de consultation (analyse courte vue). La protection des écosystèmes génère d'autres bénéfices importants, d'où l'importance d'une vision à long terme et durable.

Il est également important de noter que l'économie régionale de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, tout comme celle des autres régions forestières du Québec, repose sur d'autres secteurs ayant des retombées économiques importantes, dont le récréotourisme, la chasse, la pêche, le

Selon vous, quel est le juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socioéconomiques qui en découlent ?

La question de l'équilibre entre la conservation et les activités économiques est malheureusement caduque dans le cas du caribou. Une gestion équilibrée tient compte des limites de chaque secteur ; or, la disparition d'une espèce est l'absolue limite à ne pas dépasser en écologie. L'imminente disparition du caribou de la Gaspésie démontre que la balance a depuis longtemps penché en faveur de l'industrie. Dans le contexte d'un tel déséquilibre perdurant malgré la connaissance des solutions à mettre en place, la notion d'équilibre est à remettre en perspective. Il est plus que temps de redresser cette situation déplorable afin de nous permettre de dire aux générations futures : « Voici un exemple où nous sommes allés trop loin et où nous nous sommes collectivement relevé les manches pour renverser la vapeur ».

¹⁸ [Émission Enquête du 17 mars 2022 - L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec croit qu'il est temps de tenir un moment de réflexion collective pour l'avenir - De fil en aiguille | Ordre des ingénieurs forestiers du Québec \(fil-en-aiguille.com\)](#)

¹⁹ [Caribou : le PQ ne veut pas d'intervention du fédéral et presse Québec d'agir | Radio-Canada.ca](#)

piégeage, l'acériculture, la villégiature, l'industrie des produits forestiers non ligneux, l'observation de la faune, etc. Voici quelques faits importants :

- Le créneau Récrotourisme est l'un des créneaux d'excellence reconnus dans le cadre de la démarche ACCORD du ministère de l'Économie et de l'Innovation des régions touristiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Il vise à faire reconnaître ces régions parmi les cheffes de file du créneau récréotouristique au Canada et dans le monde. Le développement de ce créneau doit se faire dans une perspective de développement durable.
- Le caribou est l'emblème du Parc national de la Gaspésie et il représente un attrait indéniable pour le parc et la région. Les retombées socioéconomiques du Parc de la Gaspésie sont appréciables : en 2021, la fréquentation du parc a été d'environ 300 000 jours/visite.
- En 2016-2017²⁰, les activités de plein air associées aux dépenses récréotouristiques des adeptes ont contribué à l'économie du Québec pour un total d'environ **1,6 milliard de dollars**. Les activités de plein air ont aussi créé ou ont permis de maintenir l'équivalent de **23 367 emplois** à temps plein au Québec et ont généré approximativement **669 millions de dollars** en traitements et salaires.
- La chasse, la pêche et le piégeage représentent des activités très appréciées au Québec. Ces activités fauniques génèrent des retombées économiques de 950 M\$ annuellement au produit intérieur brut du Québec et soutiennent plus de 12 000 emplois, ce qui influence grandement la vitalité des régions au Québec²¹.
- Le Québec compte quelque 8 000 entreprises acéricoles avec contingent qui œuvrent dans 12 grandes régions acéricoles, dont le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie²². Le Québec est responsable d'environ 71 % de la production mondiale de sirop d'érable. Cela représente aussi 10 000 emplois à temps plein en acériculture et **600 millions de dollars** en retombées économiques²³.
- Dans une note économique, la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) a estimé que les activités économiques liées à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives contribuent à l'économie québécoise pour minimalement près de 1 milliard de dollars en plus de représenter 15 000 emplois. Voici un extrait intéressant tiré de cette note économique : « Ces autres économies de la forêt,

²⁰ Chaire de tourisme Transat ESG UQAM. 2017. *Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air*, Rapport final, 189 p.

²¹ [Activités fauniques - Québec poursuit la simplification réglementaire pour les clientèles et en fait un premier bilan: Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/actualites/2021/04/15/activites-fauniques-quebec-poursuit-la-simplification-reglementaire-pour-les-clienteles-et-en-fait-un-premier-bilan-gouvernement-du-quebec-quebec.ca)

²² [Les 12 grandes régions acéricoles du Québec - PPAQ](https://www.ppaq.org/les-12-grandes-regions-acericoles-du-quebec)

²³ [L'industrie du sirop d'érable en chiffres \(radio-canada.ca\)](https://www.radio-canada.ca/actualites/2021/04/15/industrie-du-sirop-d-erable-en-chiffres)

parfois oubliées lorsque nous discutons de la santé de nos communautés forestières, occupent donc une place importante qu'on ne peut plus ignorer. »²⁴

- Un article paru dans le *Naturaliste canadien* intitulé « Les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les parcs nationaux du Québec » mentionne que les valeurs de non-usage d'un territoire sont nombreuses. Les valeurs de non-usage considérées dans l'étude sont la valeur d'option, la valeur de legs (ce qu'on laisse aux générations futures), la valeur d'existence et la valeur du capital naturel. Ces dernières sont évaluées à 182 M\$ par année pour le réseau des 23 parcs nationaux. De façon plus globale, « la valeur économique totale des parcs nationaux du Québec, sur la base de la valeur des écosystèmes, est estimée à 1 milliard de dollars par année, ce qui représente un capital naturel de 31 milliards de dollars. La valeur économique totale est environ le triple de celle des retombées strictement financières enrichissant les communautés périphériques »²⁵. Selon les rapports annuels de la SÉPAQ, le nombre de jours de visite dans les parcs nationaux du Québec est passé de 7,5 millions en 2017-2018²⁶ à 9,4 millions en 2020-2021²⁷.
- Plusieurs études s'effectuent présentement sur l'attrait qu'exercent les milieux naturels et sur les besoins des populations humaines de fréquenter ces espaces dans un contexte pandémique. D'emblée, les résultats semblent pointer vers l'importance accrue des milieux naturels depuis la crise sanitaire. Les besoins humains en matière d'accès à la nature sont certainement à considérer lorsqu'on parle de conservation des habitats.

Services écologiques

Les forêts laissées sur pied rendent des services écologiques d'une grande valeur. On peut notamment penser à la filtration de l'eau, à la régulation des débits — diminution des risques d'inondations et diminution de l'érosion des sols et de l'apport en sédiments dans les cours d'eau — à la purification de l'air (absorption des polluants et des poussières), à l'augmentation de notre résilience face aux changements climatiques, à la diminution du stress et de l'anxiété, à la santé mentale, etc. Ce sont des bénéfices importants rendus par les forêts en plus de la réduction du bruit, de la dégradation des matières, de la régulation du climat local, de la pollinisation et du contrôle biologique.

Les forêts permettent également à la population de se ressourcer et de réaliser un grand nombre d'activités récréotouristiques. Les bienfaits sont multiples tant au niveau de la santé qu'au niveau du développement des enfants. L'accès à la nature est un enjeu de santé physique et mentale, la pandémie l'a bien démontré. Selon la Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, il n'existerait pas de pilule plus efficace que la

²⁴ Fédération québécoise des municipalités. 2017. Portrait des économies de la forêt. Note économique. Novembre 2017, 12 p.

²⁵ Limoges, Benoît. 2018. *Les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les parcs nationaux du Québec*. Le *Naturaliste canadien*. Volume 142, numéro 1, hiver 2018, p. 36-49.

²⁶ https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20172018.pdf

²⁷ https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20202021.pdf

nature. En effet, les bienfaits de la nature sont nombreux, notamment par le biais de la diminution de la fréquence cardiaque et du cortisol, une hormone du stress. Être en contact avec la nature encourage l'activité physique régulière, peut ralentir le déclin cognitif chez les plus âgés, être un facteur positif de réussite scolaire chez les plus petits en plus d'augmenter notre sentiment global de bien-être.

En l'absence de données complètes permettant de démontrer la prépondérance des services environnementaux et de la valeur du caribou, le principe de précaution doit s'appliquer pour justifier le choix de restreindre les activités forestières.

Certification forestière

La certification forestière FSC (*Forest Stewardship Council*) est un incontournable pour notre industrie forestière régionale. Elle permet de vendre le bois récolté sur les marchés nationaux et internationaux avec une valeur ajoutée. La réputation de l'industrie sur le plan environnemental est aussi importante, car elle suscite l'intérêt du public en général, particulièrement le recrutement en ressources humaines. Une forêt certifiée se doit de garantir la protection des espèces menacées et de leurs habitats. L'inaction compromet le certificat de l'industrie forestière ainsi que sa réputation. Une perte de certification équivaut à une perte de marchés.

La norme FSC stipule à l'article 6.4 que l'entreprise certifiée doit « protéger les espèces rares et menacées et leur habitat [...] grâce à des zones de conservation, des aires de protection, à une connectivité entre les espaces forestiers et/ou à toute autre mesure directe (lorsque nécessaire) permettant d'assurer leur survie et leur pérennité. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle, à l'intensité et au risque des activités d'aménagement, de même qu'au statut de conservation [...] des espèces menacées. L'organisation doit tenir compte de la distribution géographique et des exigences écologiques [...] des espèces menacées au-delà des limites de l'unité d'aménagement lorsqu'elle détermine les mesures qui doivent être prises à l'intérieur de cette unité. »²⁸

En février 2022, FSC Canada a demandé une rencontre avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en raison de l'insuffisance des mesures de protection de l'habitat du caribou, appliquées par le gouvernement du Québec. L'organisme affirmait alors vouloir présenter des solutions qui permettraient au Québec de maintenir ses certifications internationales de saine gestion des forêts²⁹. Le ministre n'a pas donné suite à cette offre de la part de FSC. En vertu de ses engagements, le gouvernement devrait pourtant prioriser la certification forestière de ses forêts et ainsi tendre vers un aménagement plus durable de celles-ci.

Les territoires en forêt privée du Bas-Saint-Laurent aussi sont concernés par les enjeux d'habitat du caribou, en particulier deux grands territoires sous certification FSC, soit la réserve faunique Dunière, aménagé par Gestion forestière Lacroix et le bloc Faribault, aménagé par la Société

²⁸ FSC Canada. 2018. Norme canadienne FSC® d'aménagement forestier – FSC-STD-CAN-01-2018 V1-0 FR. 175 p.

²⁹ [Gestion des forêts | Un organisme international pourrait sévir contre le Québec | La Presse](#)

d'exploitation des ressources de la vallée (SERV). Ce dernier territoire compte plus de 87 % de sa superficie à l'intérieur de la zone d'habitat essentiel du caribou.

Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, la situation est inquiétante puisque des avis de non-conformité mineure en lien avec le caribou de la Gaspésie ont récemment été émis. C'est le cas de la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent dans leur rapport d'audits de 2021³⁰ et de celui de 2022³¹ de la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. La forêt privée est également touchée. En effet, le dernier rapport d'audits pour la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent contient un avis de non-conformité mineure pour le bloc Faribault³².

Communication et transparence

La communication entre le gouvernement et la population sera extrêmement importante pour qu'il y ait une acceptabilité sociale des mesures, tout comme la concertation avec les intervenants touchés. L'objectif devrait être d'en arriver à un plan bien ficelé qui bénéficie d'un consensus autour duquel les intervenants se mobilisent et participent.

Il s'agira pour le gouvernement de faire preuve de transparence dans le dossier et de prendre en compte l'ensemble de la population dans ses prises de décision.

³⁰ Preferred by nature. 2021. Rapport d'audit de certification de gestion forestière FSC-FM-V1-0 (pour la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent). 50 p.

³¹ SAI Global. 2022. FSC® Aménagement Forestier, Rapport d'audit de surveillance (pour la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine). 12 p.

³² Preferred by nature. 2022. Certification, Aménagement forestier FSC, Rapport d'audit annuel 1 pour la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent. 97 p.

Appliquer des solutions durables

Le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, M. Steven Guilbeault, a mentionné l'idée de fournir des compensations au gouvernement du Québec ou directement aux communautés touchées. Il a également évoqué l'idée de mettre en place des programmes de diversification économique. Mais pour cela, **il faut d'abord que les gouvernements du Québec et du Canada arrivent à s'entendre pour augmenter la protection du territoire.**

De l'argent est donc potentiellement disponible, mais uniquement à condition de mieux protéger le caribou. En effet, le fédéral s'est dit prêt à déboursier des centaines de millions pour aider les provinces à appliquer des mesures de protection accrues des espèces menacées et de leurs habitats³³.

Voici quelques pistes de solutions pertinentes à explorer :

- Augmenter de façon significative (atteindre 30 % en 2030) les aires protégées au Québec, particulièrement au sud du fleuve Saint-Laurent, et assurer la connectivité entre les habitats de qualité.
- Diversifier l'économie régionale. Du financement gouvernemental pourrait suivre pour aider la MRC de la Haute-Gaspésie à diversifier son économie, incluant du récréotourisme bien encadré afin de réduire le dérangement du caribou. Il importe aussi de diversifier l'offre récréotouristique de la Gaspésie. La Gaspésie est riche de ses montagnes et de ses paysages, il est important de diversifier l'offre afin de mieux répartir la pression causée par le dérangement humain.
- Des créneaux économiques différents pourraient aussi être développés. La MRC de Kamouraska offre un bon exemple : cette dernière a fait du mycodéveloppement sa priorité régionale³⁴. *Le Kamouraska mycologique* vise à développer trois filières : bioalimentaire, mycotouristique et mycotechnologique. De son côté, la région de la Gaspésie possède un Plan de développement des produits forestiers non ligneux en Gaspésie depuis 2005³⁵. La poursuite de sa mise en œuvre créerait de nouvelles opportunités socioéconomiques.
- Mettre en place une véritable gestion intégrée des ressources qui tiennent compte de tous les secteurs d'activité (rééquilibrer le rapport de forces entre les différents secteurs).
- Mettre en place des projets pilotes de forêts communautaires dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent.
- La notion de tourisme durable est très importante pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Conséquemment, il importe de créer un produit d'appel intéressant pour les visiteurs soucieux d'un tourisme écoresponsable. L'exemple du Costa Rica est

³³ [Protection du caribou : deux provinces, deux ministres, deux résultats | Radio-Canada.ca](#)

³⁴ [Le Kamouraska Mycologique - MRC de Kamouraska \(mycokamouraska.com\)](#)

³⁵ [Plan de développement des Produits Forestiers Non Ligneux en Gaspésie | BAnQ numérique](#)

inspirant ; environ 95 % de la population des communautés rurales travaille dans l'éco-tourisme. Ces dernières voient donc depuis longtemps l'avantage des forêts laissées intactes et l'importance de la biodiversité qui s'y trouve.

- Encadrer l'accès au Parc national de la Gaspésie afin de réduire le dérangement du caribou. Les parcs nationaux ont établi des limites journalières en termes de visiteurs dans le contexte de la pandémie. De telles limites pourraient également être établies pour chacun des parcs nationaux dans un souci de conservation, particulièrement dans le parc de la Gaspésie, où est confinée la population de caribous. Les montagnes où les caribous sont présents doivent également continuer d'être fermées aux visiteurs.
- Miser davantage sur la production d'un bois de qualité et l'obtention de meilleurs rendements (m³/h) pour rendre l'exploitation forestière plus avantageuse économiquement. Compenser financièrement les plus grandes distances entre les chantiers de récolte et les usines afin d'aider les entreprises forestières.
- Dans les ententes de délégation de gestion pour les TFR (particulièrement l'entente 1068, qui vient à échéance sous peu), inclure les contraintes imposées au reste du territoire public lorsqu'il est question d'habitat d'espèces menacées ou vulnérables. Faire preuve de créativité dans les avenues de développement des TFR pour concilier les besoins en habitat avec les objectifs socioéconomiques.
- Évaluer le potentiel et réaliser la conversion du chauffage de bâtiments au mazout dans la MRC de la Haute-Gaspésie en utilisant la biomasse forestière résiduelle et ainsi tirer plus de valeur de chaque hectare de forêt récoltée. Cela permettrait d'accroître l'autonomie énergétique de la région par l'achat des combustibles locaux/régionaux en remplacement du mazout. Les circuits courts ainsi développés valoriseraient les résidus forestiers en plus de consolider le secteur forestier. La filière de la biomasse est actuellement en développement au Québec et la Gaspésie pourrait en profiter pour développer une expertise avec la possibilité de créer de nouveaux débouchés dans ce domaine. L'objectif est de profiter des ressources énergétiques locales (ici la biomasse forestière résiduelle) et de réduire la dépendance régionale aux hydrocarbures, dont les prix ne cessent d'augmenter.
- Diversifier les sources d'approvisionnement en bois. Il est possible de déplacer les coupes ailleurs et de profiter d'autres sources d'approvisionnement. Au Bas-Saint-Laurent par exemple, il serait possible de maximiser les approvisionnements en forêt privée en compensation de la réduction en forêt publique. En effet, les récents rapports annuels du Syndicat des producteurs privés du Bas-Saint-Laurent indiquent des approvisionnements disponibles de plus de 500 000 m³ chaque année depuis au moins 5 ans³⁶. Le respect de la

³⁶ Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent : Rapport annuel 2020. 40 p ; Rapport annuel 2019. 42 p. ; Rapport annuel 2018. 42 p. ; Rapport annuel 2017. 38 p. ; Rapport annuel 2016. 38 p.

capacité de support des milieux et ce, peu importe la tenure, doit toujours être considéré dans la planification forestière.

Proposition d'un scénario qui priorise la protection du caribou de la Gaspésie

Le scénario présenté dans le document de consultation en ce qui concerne le caribou de la Gaspésie n'est pas contraignant (« Les limites de la ZHR pour la population de caribous montagnards et les modalités d'aménagement sont inchangées, puisque les impacts sur les approvisionnements en bois peuvent être atténués autrement. »).

Le CREBSL propose un scénario alternatif à celui présenté dans le document de consultation afin de prioriser la conservation du caribou de la Gaspésie. L'organisation juge que la Commission aurait plutôt dû tenir compte des conséquences de l'exploitation forestière sur le caribou et sur les droits des Premières Nations. **C'est pour cette raison que le CREBSL demande un moratoire sur les coupes forestières et la construction de chemins forestiers dans la zone d'habitat en restauration (ZHR)³⁷ jusqu'à ce que les taux de perturbation reviennent à une cible minimale de 35 %.** Les secteurs ayant fait l'objet d'importants investissements sylvicoles pourraient faire exception afin que la suite des travaux puisse avoir lieu lorsque jugés essentiels.

Ce moratoire doit être accompagné par des mesures à court terme telles que **l'intensification de la gestion des prédateurs et de la fermeture de chemins forestiers**. Pour ce faire, du financement devra être disponible rapidement et toutes les méthodes probantes doivent être mises à profit. Le CREBSL désire rappeler que le MFFP possède un outil de priorisation de chemins à fermer pour le caribou de la Gaspésie. Cet outil doit être mis à profit rapidement,

car les chemins sont nombreux, de même que les possibilités de fermeture de ceux-ci. La priorisation doit se faire **en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu** via le comité de la TLGIRT, déjà en place dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le même exercice devra également avoir lieu dans la région de la Gaspésie avec les intervenants présents dans cette région. La question de l'entretien des chemins pourrait également être traitée au sein de ces comités de travail. Un portrait plus précis de la situation pourrait être réalisé pour les deux régions.

Avez-vous des suggestions à formuler à l'intention de la Commission quant aux recommandations qui devraient être retenues ?

Recommandation du CREBSL

Le CREBSL demande un **moratoire sur les coupes forestières et sur l'implantation de chemins forestiers dans la zone d'habitat en restauration (ZHR) du caribou de la Gaspésie**. La gestion des prédateurs et la fermeture de chemins forestiers doivent toutes deux être intensifiées.

³⁷ Note : La zone d'habitat en restauration comprend l'aire de répartition ainsi que la zone de gestion des prédateurs et a une superficie d'environ 5 601 km².

Conclusion

Nombre d'actions sont posées en lien avec la conservation du caribou de la Gaspésie depuis plusieurs années. Toutefois, force est de constater que ces actions ne sont pas suffisantes pour assurer la survie de l'espèce et encore moins son rétablissement. Les derniers montants investis pour le caribou de la Gaspésie (fermeture de chemins forestiers et enclos de maternité) sont importants et n'auraient pas été nécessaires si les décideurs avaient tenu compte des nombreux avis scientifiques probants démontrant les solutions à mettre en place depuis des décennies. La protection de grands massifs de forêts matures est à prioriser et c'est pourquoi le CREBSL demande un moratoire sur les coupes forestières et sur la construction de chemins forestiers dans la zone d'habitat en restauration (ZHR). En parallèle, des actions doivent être posées afin d'aider à la restauration de l'habitat par la fermeture de chemins forestiers et par la gestion des prédateurs, principalement le coyote.

Ces forêts, qui abritent un grand nombre d'espèces animales et végétales, représentent un legs important à laisser aux générations futures, notamment dans un contexte de changements climatiques et de crise de la biodiversité. D'un point de vue strictement économique, ces éléments sont absolument incontournables pour des décideurs éclairés, de même que les normes assurant aux acheteurs internationaux la qualité de l'aménagement forestier bas-laurentien et gaspésien. La société québécoise doit choisir entre l'extinction ou la sauvegarde du caribou de la Gaspésie : le CREBSL demande au gouvernement de poser les actions nécessaires pour que le Québec et la région figurent du bon côté de l'histoire.